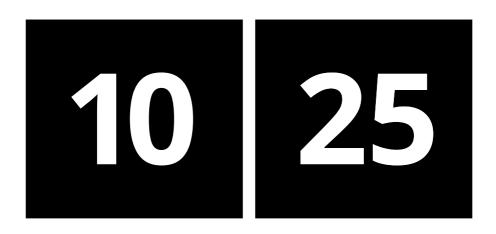
Sièges Canapés, fauteuils, canapés-lits et tabourets Informations sur la garantie





La vie quotidienne n'est pas de tout repos pour les sièges. Nos meubles font donc l'objet de tests rigoureux afin de répondre à nos exigences élevées en termes de qualité, de durabilité et d'usage domestique. Nous pouvons ainsi te proposer une garantie de 10 ans couvrant les structures et les coussins de nos canapés, fauteuils, canapés-lits et tabourets contre tout défaut de matériaux ou de fabrication. Pour certains produits, nous te proposons une garantie de 25 ans. Les dispositions exposées dans la présente brochure sont réservées.

10



Les produits présentés dans cette brochure ont une garantie de 10 ou 25 ans.

Quelle est la durée de validité de la garantie?

La garantie appliquée aux canapés, fauteuils, canapés-lits et tabourets est valable pendant 10 ans ou, dans certains cas, 25 ans. Les conditions de garantie sont valables à partir de la date d'achat. Une preuve d'achat est nécessaire.

Produits et pièces non couverts par la présente garantie

Cette garantie ne s'applique pas aux:

- · housses en tissu
- · housses en cuir
- · housses en similicuir
- oreillers POÄNG
- sièges en rotin, bambou ou autres fibres naturelles
- · certains fauteuils confort
- poufs

Qu'est-ce qui est couvert par la garantie?

Cette garantie se limite à une utilisation domestique et privée et couvre les vices de matériaux et de fabrication des structures, coussins d'assise et de dossier si ceux-ci ont été utilisés avec les structures prévues à cet effet.

Consulte IKEA.ch ou rends-toi dans ton magasin IKEA local pour vérifier si ton siège est couvert par une garantie IKEA. Tu peux également t'adresser au service clientèle pour obtenir de plus amples informations.

Que fait IKEA pour résoudre le problème?

IKEA contrôle le produit contesté et décide si

le défaut faisant l'objet de la réclamation entre dans le cadre de la garantie. En cas de décision positive, IKEA, à sa seule discrétion, répare le produit défectueux ou le remplace par un produit identique ou similaire. Si le défaut tombe sous le coup de la garantie, IKEA prend en charge les frais des réparations, des pièces de rechange, de la main-d'œuvre et des déplacements S.A.V. des collaborateur-trices du prestataire de réparation mandaté par IKEA, à condition que le produit soit accessible sans frais supplémentaires pour la réparation. Ceci n'est pas valable pour les travaux de réparation réalisés sans l'accord d'IKEA. Les pièces remplacées deviennent la propriété d'IKEA. Si le produit n'est plus disponible chez IKEA,

IKEA propose un produit de remplacement approprié. Le caractère approprié du produit de remplacement est laissé à la seule appréciation d'IKEA.

Conditions de garantie

Les conditions de garantie sont valables à partir de la date d'achat. Dans le cas des produits livrés, la date prise en compte est celle de la livraison. Une preuve d'achat est nécessaire.

Qu'est-ce qui n'est pas couvert par la garantie?

La garantie ne s'étend pas aux produits incorrectement entreposés ou installés, utilisés de manière inappropriée ou incorrecte, soumis à des contraintes excessives, modifiés ou nettoyés selon des méthodes ou avec des produits inadéquats.

Cette garantie ne couvre pas l'usure normale, les coupures ou les rayures ni les dommages consécutifs à des chocs ou des accidents.

Cette garantie ne s'applique pas si le produit a été utilisé à l'extérieur ou dans un environnement humide.

Cette garantie ne s'étend pas aux dommages accessoires ou consécutifs.

Nos sièges sont testés

Chez IKEA, nous testons tous nos canapés, fauteuils, canapés-lits et tabourets pour nous assurer de leur durabilité. Nous sommes particulièrement exigeants à l'égard de ceux qui bénéficient d'une longue garantie. Par exemple, nous soumettons 50'000 fois l'assise à un poids de 100 kilos et le dossier à un poids de 30 kilos. Ces tests nous permettent de nous assurer que les structures conservent leur stabilité et les coussins leur élasticité et leur confort, tout en assurant un excellent support. Les garanties que nous accordons sont la preuve que nos sièges peuvent être utilisés longtemps et très fréquemment et constituent une assurance supplémentaire pour toi, en tant que client-e.

Conseils d'entretien

Les droits à la garantie sont, pour chaque produit, soumis au respect des consignes d'entretien spécifiques à celui-ci.

Les différentes consignes d'entretien sont disponibles dans les magasins IKEA et sur le site Internet IKEA, à l'adresse IKEA.ch

Le droit applicable est le droit suisse.

Les prestations de garantie IKEA sont soumises au droit matériel suisse.

Droits généraux

La présente garantie t'octroie des droits particuliers. Elle n'affecte cependant en aucun cas les autres droits accordés par la législation.

Comment nous contacter

Tu n'as pas trouvé de réponse à ta question sur www.IKEA.ch/services? Tu peux nous joindre par téléphone au +41 58 515 03 86 (gratuit). Merci de bien conserver la preuve d'achat.

Ce justificatif est nécessaire pour faire valoir le droit aux garanties.

Merci de bien conserver l'original du ticket de caisse

Tu as besoin de la preuve d'achat pour que la garantie soit valable. Si tu as des questions, nous t'invitons à contacter IKEA sur IKEA.ch.

